



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 11, RUE JEAN JAURES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le code de la route  
Vu l'article 610-5 du code pénal,  
Vu la déclaration préalable n° 27.467.24. S0026 accordée le 26 mars 2024 à CASA RODRIGO représentée par Madame GUIMARD Jennifer pour des travaux de modification et de renforcement de la devanture de magasin, bleu double vitrage sécurité en alu thermolaqué sur l'immeuble sis 11, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer,  
Vu la demande écrite de Madame GUIMARD Jennifer en date du 10 juin 2024, pour des travaux de changement de devanture sis 11, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

#### ARRETE :

Article 1 : L'entreprise CENTIGRADE est autorisée à occuper le domaine public au droit de l'immeuble sis 11, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer, à compter du jeudi 13 juin 2024 et ce jusqu'au jeudi 27 juin 2024 afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et des piétons.

Article 3 : L'entreprise CENTIGRADE est autorisée à stationner des véhicules d'entreprise par intermittence immatriculés CV-705-ZW et BE-826-TK au droit de la zone d'intervention pendant le déchargement des matériaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise CENTIGRADE, et Madame GUIMARD Jennifer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 19 juin 2024

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

